

# Camera privée sur la voie publique

mar. 11/03/2025 08:32

À :Commune de Metzervisse <commune@metzervisse.fr>;

Bonjour,

Je constate aujourd'hui que l'un de nos concitoyen vient d'installer une camera orientée vers la voie publique.

Celle-ci suit les mouvements des piétons qui y circulent ( de façon automatique ou pilotée )

Je suppose qu'elle enregistre également les sons ( conversations ) de ces mêmes piétons.

Quelle est la marche à suivre pour faire respecter la loi ?

Dois je contacter directement le garde champêtre ?

D'avance merci

David Bonnabé  
24 Grand Rue  
07.71.06.80.45

---

[Yahoo Mail - Mail simplifié](#)